



LES LOGIS ANDENNAIS
Rue des noisetiers 28
5300 ANDENNE

Heures d'ouverture des bureaux

Lundi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Mardi de 9h à 12h

Jeudi de 9h à 12h

Tél 085/84 42 44

Mail info@logisandennais.be

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pour introduire votre demande de logement social, merci de nous faire parvenir le formulaire en annexe dûment complété et signé, **accompagné des documents suivants à fournir obligatoirement (datant de moins de 3 mois)** :

- 1) **Une composition de ménage** : Document à retirer au service « Population » de la commune dont vous dépendez.
- 2) **Une attestation de la caisse d'allocations familiales** pour les enfants à charge (pour les enfants en garde alternée : une copie du jugement de garde + le numéro national des enfants concernés).
- 3) **Une preuve de revenus pour 1 mois complet pour toutes les personnes âgées de plus de 18 ans faisant partie du ménage** :

SITUATION	DOCUMENTS A TRANSMETTRE
➤ Chômeur	Attestation ou extrait de compte bancaire mentionnant le taux journalier perçu
➤ Invalide mutuelle	Attestation ou extrait de compte bancaire mentionnant le taux journalier perçu
➤ Handicapé	Attestation
➤ Revenu d'intégration sociale	Attestation
➤ Salarié	Dernière fiche de paie (+ si temps partiel, attestation d'octroi de complément chômage ou non)
➤ Pensionné	Fiche de pension ou extrait de compte mentionnant ce revenu
➤ Pré-pension	Attestation du revenu versé par l'employeur + attestation du taux journalier perçu par le chômage
➤ Intérimaire	Récapitulatif trimestriel des prestations intérimaires + récapitulatif trimestriel du chômage s'il y a lieu
➤ Autres revenus	Preuve des revenus perçus
➤ Aucun revenu	Compléter le document en annexe de déclaration de non revenu

- 4) **Votre dernier avertissement extrait de rôle « Exercice d'imposition 2015 – Revenus 2014 »** pour toutes les personnes majeures faisant partie du ménage (si vous n'êtes plus en possession de ce document, vous pouvez demander un duplicata au Service Public des Finances au 0257/257 57).
- 5) **Pension Alimentaire** : Preuve de paiement d'une pension alimentaire ou d'obtention d'une pension alimentaire (si elle est à votre nom et non pas au nom d'un de vos enfants).
- 6) **Compléter et signer la déclaration d'administration provisoire de biens** (document en annexe).
- 7) **Tout document pouvant justifier de l'octroi de points de priorité tel que repris sur la liste en annexe.**

Il est impératif que vous nous signaliez tout changement d'adresse ou de téléphone. La candidature doit être obligatoirement renouvelée chaque année entre le 1^{er} janvier et le 15 février sinon celle-ci sera automatiquement supprimée.

Pour la Direction des Logis Andennais,

Philippe MARSIN
Directeur -Gérant

N° d'inscription :

**FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE
A INSERER DANS LE REGISTRE DES CANDIDATURES**

VOLET A (À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR)

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE	
CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance :/...../.....	Date de naissance :/...../.....
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil (1) :	Etat civil (1) :
Nationalité (2) :	Nationalité (2) :
Registre national :	Registre national :
Profession (3) :	Profession (3) :
Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Téléphone :	Téléphone :
Adresse : Rue N°.....	Adresse : Rue N°.....
Code postal : : Localité :	Code postal : : Localité :
Pays :	Pays :

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)

1	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession (3)/...../.....	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre-.....-.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession (3)/...../.....	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre-.....-.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession (3)/...../.....	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre-.....-.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession (3)/...../.....	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre-.....-.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession (3)/...../.....	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre-.....-.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
6	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession (3)/...../.....	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre-.....-.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Notez et énumérez par ordre de préférence, **soit les anciennes communes ***, **soit les nouvelles communes **** de votre choix (5 maximum) partout en Wallonie (dans le cadre de la candidature unique, vous choisissez une société de référence et via cette société, vous pouvez poser votre candidature pour d'autres communes que les nôtres).

Afin de vous aider dans vos démarches, vous trouverez en annexe la liste des communes où notre patrimoine est implanté. Vous trouverez également les coordonnées des sociétés de logements publics de Wallonie qui pourront vous renseigner sur leurs logements.

ANCIENNES COMMUNES *	

NOUVELLES COMMUNES **	

DESCRIPTION DE L'ADAPTATION DU LOGEMENT SI NECESSAIRE	
Personne à mobilité réduite	
Douche de plain-pied	
Rez-de-chaussée	
WC surélevé	
Autre	

LOGEMENT SOUHAITE	
Appartement	<input type="checkbox"/>
Maison	<input type="checkbox"/>
Jardin	<input type="checkbox"/>
Garage	<input type="checkbox"/>

LISTE des implantations de notre patrimoine.

Attention ! 5 choix au maximum soit en anciennes communes OU en nouvelles communes !

ANCIENNES COMMUNES

ANDENNE	
SEILLES	
SCLAYN	
NAMECHE	
VEZIN	
LANDENNE	
HALTINNE	
GESVES	
MOZET	
THON	
COUTISSE	
GOYET	

NOUVELLES COMMUNES (ENTITES)

Attention ! Lorsque vous portez votre choix sur les nouvelles communes, celles-ci sont reprises en tant qu'entités. Ce qui signifie que vous êtes en demande pour toutes les villes reprises par cette entité !

ANDENNE (Andenne, Seilles, Sclayn, Namêche, Vezin, Landenne, Thon et Coutisse)	
GESVES (Haltinne, Mozet, Gesves et Goyet)	

VOLET B (À REMPLIR PAR LA SOCIÉTÉ QUI REÇOIT LA CANDIDATURE)

B.1. DATES (4)					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
...../...../.....					

B.2. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (6)				
<input type="checkbox"/> 1 chambre	<input type="checkbox"/> 2 chambres	<input type="checkbox"/> 3 chambres	<input type="checkbox"/> 4 chambres	<input type="checkbox"/> 5 chambres

B.3. LOGEMENT ADAPTE (7)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
---------------------------------	------------------------------	------------------------------

B.4. REVENU D'ADMISSION (8)	
Revenus :	
Ménage	<input type="checkbox"/> à revenus modestes <input type="checkbox"/> en état de précarité

B.6. VOIES DE RECOURS (9)
<p>Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.</p> <p>A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la <u>Chambre de recours</u> dont le siège est situé à la Société wallonne du logement, rue de l'Ecluse, 21, à 6000 Charleroi.</p> <p>Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du <u>Médiateur de la Région wallonne</u> à l'adresse suivante : rue Lucien Namêche, 54, à 5000 Namur.</p>

Fait à, le

Signature(s) du(des) candidat(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats.

Le responsable du traitement est la S.C.R.L. LES LOGIS ANDENNAIS, dont le siège est à 5300 ANDENNE.

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée.

Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code Wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société Wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

- (1) indiquer :
- C** pour la personne célibataire;
 - M** pour la personne mariée ou la personne cohabitante;
 - D** pour la personne divorcée;
 - S** pour la personne séparée.
 - V** pour la personne veuve
- (2) indiquer :
- B** pour les ressortissants belges;
 - U** pour les ressortissants de l'Union Européenne autres que belges;
 - A** pour les autres ressortissants.
- (3) indiquer :
- S** s'il s'agit d'un salarié;
 - I** s'il s'agit d'un indépendant;
 - C** s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage;
 - P** s'il s'agit d'une personne pensionnée;
 - MU** s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés;
 - MI** s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.
- (4) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.
- (5) Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17.
- (6) Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°.
- a) une chambre pour la personne isolée;
 - b) une chambre pour le couple marié ou composé de personnes qui vivent ensemble maritalement ;
 - c) - deux chambres si chacun des membres du couple, marié ou composé de personnes vivant ensemble maritalement, est âgé de moins de 35 ans ;
- deux chambres pour le couple marié ou composé de personnes vivant ensemble maritalement, lorsque l'un des membres est handicapé ou, dans les cas spécifiques de même nature, sur décision motivée de la société ;
 - d) pour les enfants,
 - une chambre pour les enfants de même sexe et âgés de moins de dix ans,
 - deux chambres pour les enfants de sexe différent, si l'un d'entre eux a plus de six ans,
 - une chambre supplémentaire par enfant handicapé ;
- (7) Code Wallon du Logement, article 1^{er}, 25° : logement dans lequel des travaux ont été effectués en vue de permettre une occupation adéquate par un ménage dont un des membres est handicapé.
- (8) Indiquer le revenu et le type de ménage (Code Wallon du logement, article 1er, 9°, 29°, 30°)
- (9) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 7 à 11.

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON REVENU

Je soussigné(e), M./Mme domicilié(e)

..... déclare sur l'honneur ne

percevoir aucun revenu actuellement.

Date :

Signature :

ATTESTATION D'ADMINISTRATION PROVISOIRE DE BIENS

Je soussigné(e), M/Mme
.....déclare * **être / ne pas être** sous administration provisoire de biens.

Coordonnées de mon administrateur provisoire de biens :

.....
.....
.....

Date et signature

* Biffer la mention inutile

TABLEAU GENERAL DES PRIORITES	POINTS
Situations vécues par le ménage en termes de logement	
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion, dans les 6 derniers mois de sa location ou de son occupation	5
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan Habitat permanent, s'il est visé par la phase 1 de ce plan	5
Le ménage qui est reconnu par le C.P.A.S. comme : - Victime d'un événement calamiteux - Sans-abri	5
Le ménage qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	4
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 3, §§2 et 3, de la loi du 21 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 1 ^{er} mars 1991 (pour occupation personnelle par le propriétaire ou pour travaux importants)	4
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public	4
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan	3
Situations personnelles du ménage	
La personne qui a quitté un logement, dans les 3 mois qui précèdent sa candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées par des documents probants (procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du C.P.A.S.)	5
Ménage dont les revenus imposables globalement et issus au moins en partie d'un travail, sont inférieurs à 30.100 € augmentés de 2.200 € par enfant à charge	4
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière	3
Le ménage dont un membre est reconnu handicapé par le SPF Sécurité sociale	3
Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail	3
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les 12 derniers mois	3
Le ménage en état de précarité bénéficiant exclusivement d'une pension légale en application de la réglementation en la matière	3
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre ou d'invalidé de guerre	2
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droits	2
L'ancien ouvrier mineur	2

Le ménage se trouvant dans plusieurs situations bénéficiant de points de priorité régionales peut cumuler les points d'une seule situation personnelle avec les points d'une seule situation vécue en termes de logement. Il ne peut en revanche pas cumuler les points de plusieurs situations personnelles, ni les points de plusieurs situations vécues en terme de logement.

Liste SLSP par Province

<i>NOM</i>	<i>TEL.</i>	<i>FAX.</i>	<i>ADRESSE</i>
------------	-------------	-------------	----------------

PROVINCE Brabant Wallon

<i>Immobilière Publique du centre et de l'est du Brabant Wallon (IPB)</i>	010/61.41.51	010/61.44.61	Avenue des Métallurgistes, 7A1 1490 Court-Saint-Etienne
<i>Société Coopérative des Habitations Sociales du Roman Pais,</i>	067/88.84.84	067/88.84.85	Allée des Aubépines, 2 1400 NIVELLES
<i>Le Foyer Wavrien, s.c.</i>	010/22.38.28	010/22.34.49	Rue de Nivelles n°39 bte 15 1300 WAVRE

PROVINCE Hainaut

<i>Notre Maison, s.c.</i>	071/31.77.60	071/53.91.19	Boulevard Tirou, 167 6000 CHARLEROI
<i>Société de Logements du Haut Escaut</i>	069/44.33.66	069/44.39.41	Boulevard de l' Eglise, 1 7640 ANTOING
<i>L'Habitat du Pays Vert, s.c.</i>	068/28.32.92	068/28.40.26	Rue du Rivage, 11 7800 ATH
<i>Immobilière Sociale entre Sambre et Haine (ISSH)</i>	064/43.15.30	064/43.15.31	Avenue Wanderpepen, 52 7130 BINCHE
<i>BH-P Logements S.C.R.L.</i>	065/76.70.10	065/76.70.18	Rue Amphithéâtre Hadès, 152 7301 HORNU
<i>Haute Senne Logement, sc</i>	067/34.70.34	067/34.70.39	Rue des Tanneurs, 10 7060 SOIGNIES
<i>La Ruche Chapelloise, s.c.</i>	064/43.20.80	064/44.98.01	Rue Sainte-Catherine, 45 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
<i>Le Logis Châtelettain, s.c.</i>	071/24.31.40	071/24.31.55	Rue des orrains 198 A 6200 CHATELET
<i>Lysco, s.c.</i>	056/55.77.71	056/55.78.10	Rue Beauchamp, 2 7780 COMINES
<i>Le Logis Dourois, sc</i>	065/61.20.10	065/61.20.28	Rue des Anémones,13-14(Cité Chevalières) 7370 DOUR
<i>Les Heures Claires, s.c.</i>	056/48.98.07	056/48.98.49	Rue de l'Eglise, 19 7730 ESTAIMPUIS
<i>Sambre et Biesme, s.c.</i>	071/24.39.32	071/39.14.78	Rue du Roton, 4 6240 FARCIENNES
<i>Mon Toit Fleurusien, s.c.</i>	071/82.71.60	071/82.71.69	Rue Brennet, 36 6220 FLEURUS
<i>Le Foyer Fontainois, s.c.</i>	071/52.58.38	071/54.15.76	Rue de l'Alouette, 14 bte 52 6140 FONTAINE-L'EVEQUE

<i>NOM</i>	<i>TEL.</i>	<i>FAX.</i>	<i>ADRESSE</i>
PROVINCE Hainaut			
Toit et moi, Immobilière sociale de la région montoise	065/47.02.02	065/47.02.12	Place du Chapitre, 2 7000 MONS
Centr'Habitat scrl	064/22.17.82	064/21.65.52	Rue E. Anseele, 48 7100 LA LOUVIERE
La Sambrienne, s.c.	071/272.000	071/272.094	Rue Trieu Kaisin, 70 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Le Logis Montagnard, s.c.	071/51.22.21	071/51.22.21	Rue de Marchienne 13 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL
Société de Logements de Mouscron, s.c.	056/85.44.99	056/34.43.14	Rue du Manège, 50 7700 MOUSCRON
Immob. Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes	069/77.17.77	069/77.68.00	Rue Pétilon , 31 7600 PERUWELZ
Les Jardins de Wallonie, s.c.	071/84.37.73	071/84.34.68	Rue du Cheval Blanc, 55 6238 LUTTRE
Le Logis Quaregnonnais, s.c.	065/52.92.50	065/52.92.51	Rue des Patriotes, 67 7390 QUAREGNON
Le Logis Saint-Ghislainois, s.c.	065/61.19.00	065/61.19.19	Cité des Aubépines, 5 7330 SAINT- GHISLAIN
Le Foyer de la Haute Sambre s.c.	071/59.25.16	071/59.60.25	Domaine des Hauts Trieux, 50 A 6530 THUIN
Le Logis Tournaisien, s.c.	069/22.27.41	069/36.29.01	Avenue des Bouleaux, 75 B 7500 TOURNAI
A Chacun son Logis, s.c.r.l.	071/45.26.24	071/46.29.76	Rue de l'Yser, 93 6183 TRAZEGNIES

PROVINCE Liège			
Société de Logements du Plateau	04/263 37 35	04/246 57 82	Rue de l'Yser 200/002 4430 ANS
Le Logis Social de Liège	04/344 71 20	04/344 91 51	Rue des Alisiers 12 4032 CHENEE
La Maison des Hommes	04/275 65 15	04/275 72 52	Grand Place 7 4400 FLEMALLE
Le Foyer de la Région de Fléron	04/358 40 21	04/355 06 49	rue François Lapierre 18 4620 FLERON
Société du Logement de Gâce-Hollogne	04/247 63 63	04/247 63 64	rue Nicolas Defrêcheux, 1-3 4460 GRACE-HOLLOGNE
Meuse Condroz Logement	085/83 09 80	085/83 09 99	rue d'Amérique 28/02 4500 HUY

<i>NOM</i>	<i>TEL.</i>	<i>FAX.</i>	<i>ADRESSE</i>
PROVINCE Liège			

L'Habitation Jemeppienne	04/233 68 98	04/234 10 39	Place P.Brossolette 4 4101 JEMEPPE-SUR-MEUSE
Nosbau	087/63 97 60	087/63 97 69	Rue Kahn 30/32 4720 LA CALAMINE
Société Régionale du Logement de Herstal	04/256 95 50	04/264 30 89	Rue en Bois 270 4040 HERSTAL
La Maison Liégeoise	04/349 40 40	04/341 49 42	Parvis des Ecoliers 1 4020 LIEGE
Le Foyer Malmédien	080/33 04 96	080/33 96 04	Rue A.F.Villers 2 4960 MALMEDY
Le Home Ougréen	04/330 18 30	04/338 09 25	Place Gutenberg 15 4102 OUGREE
Le Confort Mosan	04/264 73 73	04/264 99 72	Rue des Châtaigniers 34 4680 OUPEYE
SCRL Ourthe Amblève Logement	04/380 16 69	04/380 16 79	Place Leblanc 26A 4170 COMBLAIN-AU-PONT
Habitations Sociales de Saint-Nicolas et communes environnantes	04/224 77 77	04/226 22 97	rue des Charbonnages 95 4420 SAINT-NICOLAS
Öffentlicher Wohnungsbau Eifel	080/22 93 91	080/39 80 68	Mühlenbachstrasse 13 4780 SAINT-VITH
La Maison Sérésienne	04/337 29 00	04/337 84 23	Place des Verriers 11 4100 SERAING
Logivesdre	087/29 25 50	087/29 25 59	Avenue Elisabeth 98 4800 VERVIERS
La Régional Visétoise d'Habitations	04/374 85 80	04/374 85 99	La Champonnière 22 4600 VISE
Le Home Waremien	019/32 26 90	019/33 08 29	Allée des Hortensias 13 4300 WAREMME

PROVINCE *Luxembourg*

SCRL Habitations Sud-Luxembourg	063/24.23.23	063/22.45.74	Rue des Métallurgistes 18 6791 ATHUS
Société de Logements Publics de la Haute Ardenne SCRL	061/24.05.80	061/21.19.50	Avenue Roi Baudouin, 69 6600 BASTOGNE
Le Foyer Centre Ardenne, s.c.	061/41.17.43	061/27.09.17	Place des Trois Fers, 7 6880 BERTRIX
S.C.R.L. La Famenoise	084/32.21.01	084/32.21.03	Rue de l'Himage,81 6900 MARLOIE
La Maison Virtonaise, s.c.	063/58.19.15	063/58.30.65	Grand' Rue, 14b 6760 VIRTON
Ardenne et Lesse, s.c.	084/38.90.27	084/34.42.80	Rue de la Batte, 1 Bte 1 5580 ROCHEFORT

PROVINCE *Namur*

Les Logis Andennais, s.c.	085/84.42.44	085/84.39.93	Site du Bois des Dames, 35 bte1 5300 ANDENNE
Le Foyer Cinacien, s.c.	083/23.05.50	083/21.78.89	Rue Charles Capelle, 45 5590 CINEY
Les Habitations de l'Eau Noire, s.c.	060/34.45.70	060/34.75.67	Résidence Emile Donnay, 500 5660 COUVIN
La Dinantaise SC	082/21.36.10	082/22.63.14	Place Saint-Nicolas, 3 5500 DINANT
La Cité des Couteliers, s.c.	081/61.27.45	081/60.12.94	Rue Albert, 18 5030 GEMBLOUX
Le Foyer Jambois et extensions, s.c.	081/33.04.50	081/33.04.51	Rue Duhainaut, 72 5100 JAMBES
Le Foyer Namurois, s.c.	081/25.49.99	081/22.73.13	Rue des Brasseurs, 87 bte 1 5000 NAMUR
La Joie du Foyer	081/73 27 18	081/74 36 68	Chaussée de Perwez 156 5002 SAINT-SERVAIS
Sambr'Habitat	071/71 05 20	071/71 05 34	Rue Pré des Haz 23 5060 SAMBREVILLE